

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

FAG : des distinctions honorifiques aux officiers généraux et supérieurs

F. M. MOMBO
Libreville/Gabon

Le chef d'état-major général des Forces armées gabonaises (FAG), le général de brigade Yves Ditengou, a présidé, hier, à Libreville une cérémonie solennelle de remise de distinctions honorifiques, à titre exceptionnel, aux officiers généraux et supérieurs des Forces armées. Les heureux récipiendaires ont reçu les uns, la médaille d'honneur de l'Armée de terre échelon "OR" (5), et les autres la médaille d'honneur de la Marine nationale (6). Au cours de cette cérémonie, un témoignage de satisfaction a été rendu en hommage au général de division aérien, Jean-Martin Ossima Ndong, ancien chef d'état-major général adjoint des FAG, promu directeur de cabinet militaire du Premier ministre, chef du gouvernement. Dans son adresse de circonstance, le général de brigade Yves Ditengou a indiqué aux récipien-

naires que ces distinctions sont le fruit des multiples services rendus à la nation, et "le témoignage de votre engagement et votre abnégation au travail bien fait". Au général de division aérien Jean-Martin Ossima Ndong, le CEMGFAG a dit que "c'est avec un pincement au cœur couplé d'une grande joie que je vous vois partir. Pincement au cœur parce que je perds un collaborateur à la hauteur de la tâche, et grande joie parce que votre humilité a précédé votre gloire".

Le général de division aérienne Jean Martin Ossima Ndong a dit merci pour cette marque de reconnaissance à laquelle il ne s'attendait pas. Aussi, a-t-il demandé aux plus jeunes de suivre l'exemple des aînés, qui ont tout donné pour mériter l'élevation qui est la leur aujourd'hui.

Au terme de cette cérémonie, le CEMGFA a remis un présent à son ancien collaborateur.



Photo: F. M. MOMBO
Les récipiendaires autour du chef d'état major des Forces armées gabonaises au terme de la cérémonie.

Droits de l'homme : "Reconstruire en mieux"

Issa IBRAHIM
Libreville/Gabon

Le Gabon, à l'instar de la communauté internationale, commémore ce 10 décembre la Journée des droits de l'Homme. En rapport avec la Déclaration universelle des droits de l'Homme adoptée par l'Assemblée générale de l'Onu en 1948. Thème de l'édition 2020 : "Reconstruire en mieux-Défendons les droits de l'Homme". Un intitulé que les Nations unies ont lié à la pandémie actuelle de Covid-19. Au Gabon les activités commémoratives de cette Journée internationale sous le thème national "Droit de l'Homme et prison dans le contexte Covid-19" ont débuté la semaine écoulée à Mouila (Ngounié) et Lambaréné (Moyen-Ogooué). Elles se poursuivent hier et aujourd'hui à Libreville (Estuaire). Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, chargé des droits de l'Homme a situé le contexte et les enjeux de cette Journée dans son allocution de circonstance livrée hier. Occasion pour Erylyne Antonella Ndembet-Damas de relever que "la pandémie de Covid-19 dans les prisons qui relève du domaine de la santé publique, a des répercussions



Photo: DR/L'Union
Le Garde des Sceaux, en charge des Droits de l'Homme, Erylyne Antonella Ndembet

sur les droits économiques et sociaux, et de façon générale sur les droits humains". Aussi préconise-t-elle, comme réponse à la pandémie en milieu carcéral, "une approche transversale basée sur les droits de l'Homme afin de placer au cœur des actions, la dignité humaine et l'idéal incarné par la Déclaration universelle des droits de l'Homme". Tout en rappelant les instructions données au gouvernement par le chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, pour "protéger les personnes qui se trouvent dans ces structures, tout comme celles qui sont à l'extérieur, conformément aux règles minima des Nations unies pour le traitement des détenus et aux directives de l'OMS", le garde des Sceaux a relevé le renforcement de capacités des prisons

gabonaises en points d'eau supplémentaires, de masques et de gels hydroalcooliques. Cette commémoration nationale vise à favoriser de meilleures conditions de détention par temps de Covid-19. Le ton était donné hier par une session de "renforcement des capacités des acteurs de la chaîne pénale, afin de s'approprier les nouvelles dispositions pénales tendant à réduire les mesures privatives de liberté, et ceci dans le but d'amoindrir les risques de propagation de la Covid-19 dans les lieux de détention". La réception, ce jour, du bâtiment annexe de détention de la prison centrale de Libreville - projet mené avec le ministère de la Défense nationale - apparaît comme le clou de ces activités commémoratives.

Le clin d'œil de Lybek

